

85 7. XI. 1932. dodis.ch/45739

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE  
EN CHINE

Ch.A.o/1956.I.

Shanghai, le 5 octobre 1932.

Rapport Politique N°4.

*M. Arvelet  
6. XI. 32*

*Luinich am  
9. XI 32*

Monsieur le Ministre,

Un des effets les plus immédiats et, pour la Chine, les plus tangibles de la reconnaissance japonaise du Mandchoukouo a été l'annonce par le Ministère des Affaires Etrangères du nouvel Etat, le 15 septembre, de l'indépendance douanière complète du Mandchoukouo vis à vis de la Chine proprement dite, la perception des droits à l'importation et à l'exportation devant commencer à la frontière chinoise le 25 septembre et un bureau de douane étant établi, à cet effet, à Shanhaikwan.

Désirant me rendre compte de la réaction du Gouvernement chinois envers cette grave mesure, je suis allé trouver, à son sujet, Sir Frederic Maze, Inspecteur Général des Douanes chinoises. Quoique sujet britannique, Sir Frederic passe pour l'un des principaux conseillers du Ministre des Finances T.V. Soong, Président intérimaire actuel du Yuan exécutif.

Tout en me demandant de garder pour moi, et pour le Gouvernement Suisse, ses confidences, Sir Frederic m'annonça qu'il venait précisément d'avoir, sur la question, plusieurs conférences avec les membres intéressés du Yuan exécutif (Lo Wen-kan, T.V. Soong etc) qui l'avaient consulté sur la politique à adopter. Les avis étaient d'abord partagés; certains inclinaient pour une politique de représailles à l'égard du nouvel Etat, politique qui, en matière douanière, se serait

Au Département Politique fédéral,  
Division des Affaires Etrangères,

B e r n e .



## II

traduite notamment par des droits différentiels, prohibitifs etc. Tout en se déclarant prêt, s'il en était requis formellement, à élaborer un projet dans ce sens, Sir Frederic Maze avait, me dit-il, fait tous ses efforts pour amener le Gouvernement à en abandonner l'idée. Bien qu'Inspecteur des Douanes, ce ne sont nullement des arguments généraux qu'il invoqua; il s'efforça, au contraire, de montrer que la perte de recettes douanières qui résulterait d'une attitude plus tolérante serait compensée amplement sur le terrain politique. Au moment où la Chine, pour le moment du moins, ne pouvait opposer avec succès la force à la force, mieux valait s'abstenir d'actes qui pourraient être interprétés comme une reconnaissance indirecte du fait accompli, et continuer à agir en conformité de la situation de droit, en vertu de laquelle la Mandchourie était chinoise et les fonctionnaires mandchoukouo des rebelles. Cette attitude conséquente et digne placerait la cause chinoise sous un jour beaucoup plus favorable à Genève, lorsque l'on en viendrait, en novembre, à la discussion du rapport Lytton.

Sir Frederic eut, me dit-il, des résistances à vaincre, mais il avait fini par rallier le Gouvernement à son point de vue. Il ne s'agissait, toutefois, que d'une attitude provisoire, adoptée par opportunité. Ayant pris le parti au début du conflit, en septembre 1931, de placer sa cause dans les mains de la S.D.N. comme étant celle du droit, le Gouvernement de Nankin jugeait adroit de ne pas se départir de sa correction jusqu'à ce que la Société eut dit son dernier mot; après la réunion du Conseil en novembre et lorsque les intentions des Etats-Unis, comme signataires du Traité des Neuf Puissances, se seraient précisées également, on verrait. Comme preuve du

## III

fait qu'il s'agissait d'une attitude adoptée après hésitation et sous son influence, Sir Frederic me cita le cas de l'"indemnité des Boxeurs", dont la partie japonaise avait d'abord été retenue en juillet dernier, par représailles pour la saisie des revenus douaniers par les Japonais en Mandchourie, mais que le Gouvernement chinois avait, sur ses instances, versée quand même au début d'août.

C'est à la suite de ces conférences que le Gouvernement chinois, le 23 septembre, prit le parti de continuer à considérer, au point de vue douanier, la Mandchourie comme territoire chinois; il s'est borné, en conséquence, à établir un système de perception consistant à prélever, autant que possible, dans les ports de la Chine proprement dite les droits qui ne peuvent plus être encaissés à Kharbine, Newchwang, Antung et Lunchinsun. (Je me réfère, pour le détail, à l'avis des douanes N°1241, annexé en coupure à la présente).

J'ai eu l'occasion de contrôler les indications de l'Inspecteur des Douanes à la meilleure source, au cours d'un entretien que T.V. Soong, Ministre des Finances et Chef intérimaire du Gouvernement, de passage à Shanghai, m'a accordé à son domicile la semaine dernière. T.V. Soong a insisté tout de suite sur le contraste entre la politique japonaise, qui, malgré les promesses faites au début, était devenue une politique d'invasion et d'occupation, et l'attitude du Gouvernement chinois, qui dès l'abord en avait appelé à la Société des Nations et qui, maintenant encore, s'abstenait de prendre des contre-mesures. Il déclara hautement qu'il mettait toute sa confiance dans la Société, qui ne manquerait pas de sauvegarder le bon droit de la Chine. Pour le moment, le Gouvernement consacrait tout son effort militaire à la lutte contre les bandes communistes et Chiang Kai-shek

espérait mener à bien cette campagne, toute la vallée du Yang-tze étant déjà libérée; on ne songeait pas à entreprendre une offensive dans le Nord, mais, si le Jehol était attaqué, on résisterait.

En terminant, T.V. Soong me parla du Journal de Genève, dont il considère l'influence morale très considérable, en tant que grand organe politique paraissant à Genève, et il me demanda si c'était un journal d'inspiration officielle. Comme je lui expliquais que notre presse était indépendante, il insista néanmoins sur l'importance qu'il y avait à ce que la cause du droit y fut énergiquement défendue durant la crise prochaine; je lui promis de vous transmettre son voeu.

Le Cte Ciano, Ministre d'Italie, avec lequel je me suis entretenu à son retour récent de Pékin, m'a confirmé, de son côté, qu'une action chinoise au Jehol n'était pas à attendre. Du côté japonais, disait-il, la conquête du Jehol viendrait tôt ou tard, mais l'attaque par le Nord était difficile tactiquement et pourrait tarder; quant à la résistance chinoise, elle se bornait au soutien financier et matériel des irréguliers; c'était, pour le moment, le seul plan; mais cette guerre de partisans se poursuivait avec des succès très réels et très embarrassants pour les japonais; les moyens employés étaient analogues à ceux en honneur dans la campagne contre les Rouges, où les armées en présence s'efforcent de provoquer, moyennant finances, la défection des soldats adverses, et les troupes du Mandchoukouo n'étaient pas sûres. Le centre d'organisation des guerillas était à Pékin, auprès du Maréchal Chiang Hsue-liang, et c'était la raison pour laquelle on y craignait une occupation, au cas où la "patience" japonaise se laisserait.

Quoi qu'il en soit, un retour en arrière japonais, après la reconnaissance du Mandchoukouo, semblait au Cte Ciano exclu, quelles que fussent être, à cet égard, les conclusions du rapport Lytton, à moins que des raisons économiques ou financières d'ordre interne n'y contraignissent les japonais.

J'ai vu dernièrement aussi le nouveau Ministre du Japon en Chine, M. Ariyoshi, le même qui fut longtemps accrédité à Berne; il a émis, lui aussi, l'avis que, du côté chinois, une réaction rigoureuse ne devait pas être attendue à l'heure actuelle, non seulement par tactique envers la S.D.N., mais aussi en raison de la détresse financière du Gouvernement et des désaccords persistants entre le Nord et le Sud, dont la retraite prolongée de Wang Ching-wei serait une des manifestations. Il semble aussi que les généraux de l'entourage du Maréchal Chiang Hsue-liang, à Pékin, aient montré peu de zèle à placer à la disposition du Gouvernement, pour une campagne dans le Jehol, des effectifs qu'ils considéraient comme destinés essentiellement à la défense de leur sphères d'influence personnelles.

Le rapport de la Commission Lytton, a été publié ici avant hier. Il a été discuté hier au Conseil des Ministres à Nankin, en vue de sa soumission au Conseil politique central aujourd'hui. La presse officieuse de Nankin note avec satisfaction la dénonciation dans le rapport de l'agression japonaise et du caractère fictif de l'indépendance mandchoukouo; elle relève, par contre, que les conclusions de la Commission permettraient néanmoins au Japon de recueillir en fait presque tous les fruits de sa politique; elle s'insurge en outre contre l'accusation de xénophobie formulée à l'égard du Kuomintang et contre la prétention

de mettre le boycott à la base de l'action japonaise qui, en réalité, l'a précédé. Le reproche de manque de patriotisme et de sentiment national chez les chinois est aussi vivement ressenti.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

1 annexe.



Consul Général.

The Shanghai Times, Saturday, September 24th, 1932.

## CUSTOMS NOTIFICATION

(No. 1241)

In accordance with the instructions of the Government, the public is hereby notified that, in view of the occupation of Manchuria by Japan, the National Government is unable temporarily to collect the lawful Chinese Customs revenues at the Manchurian ports and instructions have been issued that the Custom Houses at Harbin, Newchwang, Antung and Lungchingsun are to be closed on September 25, 1932, and remain closed until further notice, and that Customs duties which should legally be collected at those ports will temporarily be collected at other Chinese ports.

The duty treatment of cargo shipped to the above ports will accordingly be as follows:—

Native Goods: (including Factory Products)	No change.
Foreign Goods: E. C. and D.P.O.I. cargo:	No change.
“To-Pay” cargo:	To pay import duty at port of shipment.
Non-duty-paid transshipment cargo:	To pay import duty at port of shipment.
Cargo ex bond:	To pay import duty at port of shipment.

The duty treatment of cargo on arrival from any of the above Manchurian ports will be as follows:—

Native Goods:	To pay Interport Duty and Interport Surtax.
Factory Products:	To pay Factory Products Taxes and Surtaxes which would normally be collected at the above ports.
Foreign Goods:	To pay Import Duty

Owing to the failure of the Japanese Authorities to permit the Chinese Customs to function in the Kwantung Leased Territory in accordance with the Dairen Agreement, it is impossible for the Customs to ascertain the provenience and destination of cargo from and to Dairen,—therefore, the following duty treatment will apply:—

Cargo to Dairen:	
Native Goods: . . . . .	To pay export duty.
Factory Products: . . . . .	Irrespective of ultimate destination to pay Factory Products Tax.
Foreign Goods: . . . . .	Same duty treatment as for other Manchurian Ports. (See above)
Cargo from Dairen: . . . . . All cargo to pay import duty.	

The relative Revenue and Flood Relief Surtaxes will also be collected.

Customs documents covering cargo sent to the above ports will be handed to shippers. Documents issued at the above ports to cover cargo shipped after September 25, 1932 will not be recognised.

Duty will not be levied on through cargo from abroad, *i.e.*, cargo consigned to the above ports but remaining on original vessel, or on native through cargo from the above ports consigned to foreign ports but remaining on original vessel.

Tonnage Dues certificates issued in the above Manchuria Ports on and after September 25, 1932 will not be recognised.

H. O. TONG,  
Superintendent of Customs.  
F. D. GODDARD,  
Commissioner of Customs,  
Officiating.

CUSTOM HOUSE,  
Shanghai, September 23, 1932.